

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

A délibéré : 12

Pouvoirs : 01

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Christiane ZOBENBULLER, maire

Convocation du :

14 septembre 2018

Etaient présents : **Mmes LEROY. ZOBENBULLER.**

**Mrs BAY NOUAILHAT FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN.
RACLOT. SIMAO. VIENT.**

Secrétaire de séance :

José SIMAO

Absents excusés :

Guy VERCHERE donne procuration à Christiane ZOBENBULLER

Reçue en préfecture et

Certifiée exécutoire le

Absent non excusé :

Claude BOGNON. Jonathan ERARD.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

01- OBJET : GAGB NOUVELLE CONVENTION SUR LE DISPOSITIF AIDE AUX COMMUNES :

Monsieur le maire adjoint présente au conseil municipal la nouvelle convention relative à l'évolution du dispositif d'Aide aux Communes et à la mise en place de nouveaux services communs entre la GAGB et la commune.

L'exposé entendu, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés autorise le maire à signer la dite convention.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01 M. BAY NOUAILHAT.

- POUR : 11 Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN.
RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

02- OBJET : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :

Il est présenté au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de solidarité pour le logement, (F.S.L.).

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur côte part sur la base de 0,61 € par habitant, (DGF 728).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et représentés.

. de participer au Fonds de solidarité pour le logement,

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 12 Mmes LEROY. ZOBENBULLER
Mrs BAY NOUAILHAT. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN RACLOT. SIMAO.
VERCHERE. VIENT..

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

03-OBJET : FONDS D'AIDE AUX ACCEDENTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE :

Il est présenté au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (F.A.A.D.)

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur cote part sur la base de 0,30 € par habitant (DGF 728).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

. de participer au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

Résultat du vote :

-CONTRE :	00	
-ABSTENTION :	00	
- POUR :	12	Mmes LEROY, ZOBENBULLER Mrs BAY NOUAILHAT, FOLIN, GODILLOT, KASAD, MARCHE, MULIN RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT..

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

04-OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DE PERROUSE :

Le conseil municipal après délibération vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, une subventions à l'AS PERROUSE, d'un montant de 200,00 € au titre de l'année 2018.

Résultat du vote :

-CONTRE :	00	
-ABSTENTION :	00	
- POUR :	12	Mmes LEROY, ZOBENBULLER Mrs BAY NOUAILHAT, FOLIN, GODILLOT, KASAD, MARCHE, MULIN RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT..

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Monsieur Franck RACLOT ne participe pas à cette délibération.

05-OBJET : INDEMNITES DE FONCTION :

Madame le maire propose au conseil municipal que l'indemnité de fonction de Monsieur Franck RACLOT, premier adjoint soit porté de 80 % à 100 %, soit 8,25 % de l'indice 1022, à compter 01^{er} septembre 2018.

L'exposé entendu, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

Résultat du vote :

-CONTRE :	04	Mrs BAY NOUAILHAT, GODILLOT, MARCHE, MULIN
-ABSTENTION :	00	
- POUR :	07	Mmes LEROY, ZOBENBULLER Mrs FOLIN, KASAD, SIMAO, VERCHERE, VIENT..

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Monsieur Guy VERCHERE ne participe pas cette délibération

06- OBJET : SIVOM DE LA VALLEE :

Monsieur le maire adjoint rappelle que le SIVOM de la Vallée assure l'approvisionnement en eau potable de sept communes appartenant à trois communautés de communes différentes.

Depuis le 1er janvier 2018, la commune de Vieilley a transféré sa compétence eau et assainissement à la CAGB. Ce transfert de compétence qui n'a pu être anticipé, ne doit entraîner ni dédit des engagements pris, ni dégradation du service rendu.

Le conseil municipal ne s'oppose pas à ce que le transfert de cette compétence entraîne son retrait du SIVOM, néanmoins il souhaite que soit acté :

-1 la distribution prioritaire de l'eau potable issue des sources et captages de Vieilley, avec la poursuite de l'entretien des installations dans la durée,

-2 la continuité jusqu'à leur terme des actions engagées par le SIVOM de la Vallée visant la protection des captages, (les ordonnances d'expropriation des propriétaires concernés sont en possession de SIVOM) ; en aucun cas, **cette procédure ne doit pas être stoppée, ni remise en cause.**

3- le retrait de la CAGB du SIVOM de la Vallée ne doit pas mettre en péril d'une part la distribution de l'eau potable et d'autre part les finances des communes toujours adhérentes et rattachées à d'autres intercommunalités.

Le conseil municipal à l'unanimité demande le respect de ces sollicitations.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 11

Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs BAY NOUAILHAT.FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE.
MULIN. RACLOT. SIMAO. VIENT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

LEROY D.

ZOBENBULLER Ch.

BAY NOUAILHAT G.

BOGNON C.
Absent non excusé

ERARD J.
Absent non excusé

FOLIN H.

GODILLOT J-P.

KASAD J.

MARCHE T.

MULIN E.

RACLOT F.

SIMAO J.

VERCHERE G.
pouvoir

VIENT C.